

INFORMATIONS OU PIÈCES NÉCESSAIRES POUR ACCOMPLIR MES DÉMARCHES EFFICACEMENT

Démarches liées au certificat d'immatriculation (« carte grise ») / au permis de conduire

- Mon identifiant et mon mot de passe FranceConnect :

Impots.gouv.fr

- Mon numéro fiscal
- Le mot de passe de mon espace particulier

Ameli (caisse d'assurance maladie)

- Mon numéro de sécurité sociale
- Le mot de passe de mon espace particulier

Liste des pièces nécessaires sur le site ants.gouv.fr

Il faut au minimum les pièces suivantes :

<i>POUR UN CERTIFICAT D'IMMATRICULATION</i>	<i>POUR UN PERMIS DE CONDUIRE</i>
<ul style="list-style-type: none">✓le certificat d'immatriculation (barré, daté et signé par le vendeur)✓le certificat de cession✓une pièce d'identité en cours de validité✓un justificatif de domicile de moins de 6 mois✓le contrôle technique pour les véhicules de plus de 4 ans (document datant de moins de 6 mois en cas de changement de titulaire)✓l'attestation d'assurance du véhicule✓une carte bancaire (pour les démarches payantes)	<ul style="list-style-type: none">✓une pièce d'identité en cours de validité✓un justificatif de domicile de moins de 6 mois✓le permis de conduire du titulaire✓1 photo d'identité (si possible au format numérique)✓une carte bancaire (pour les démarches payantes)